

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48

Nb. de représentés : 4

Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/168 :

Mise en oeuvre du dispositif dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois supérieur en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (RQTH)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

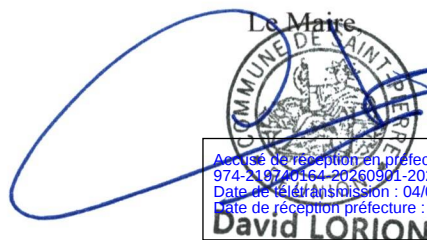
ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Accusé de réception en préfecture
974-2167-0164-20260901-2026-5-168-DE
Date de réception : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026
David LORION

Affaire n°05/168 : Mise en oeuvre du dispositif dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois supérieur en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (RQTH).

Direction des Ressources

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93, modifié par la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Le Maire informe l'Assemblée que depuis la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les fonctionnaires en situation de handicap bénéficient, à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2026, d'une **voie dérogatoire d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur.**

Jusqu'alors, aucun dispositif législatif spécifique ne portait sur l'obligation prévue à l'art. L. 131-8 du code général de la fonction publique de faire "progresser" un agent en situation de handicap dans son emploi.

Il rappelle que la Ville de Saint-Pierre œuvre, depuis plusieurs années à favoriser une culture de l'inclusion par le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et pour leur accompagnement dans la reconnaissance des acquis professionnels.

A cet effet et conformément au décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en place de ce dispositif dérogatoire pour les fonctionnaires RQTH de la Commune de Saint-Pierre pour l'année 2026,
- **D'OUVRIR 3 postes** pour l'accès aux cadres d'emplois supérieurs suivants :
 - *des attachés Territoriaux : 1 poste de manager de proximité en catégorie A sur le grade d'Attaché Territorial*
 - *des Assistants d'Enseignement Artistique Territoriaux : 1 poste d'intervenant artistique en catégorie B sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique*
 - *des Rédacteurs Territoriaux : 1 poste de manager de proximité en catégorie B sur le grade de Rédacteur Territorial.*
- **DE RESERVER** ce dispositif aux fonctionnaires remplissant les conditions du décret du 13 mai 2020 (services publics et justificatif d'obligation d'emploi),
- **DE L'AUTORISER** à signer les actes y afférents,
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires au Chapitre 012.



P/EXTRAIT
LE MAIRE



David LORION

Processus de réception en préfecture
N° 2024-740164-20260901-2026-5-168-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception en préfecture : 04/09/2026